

**1116<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1116 du CP, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1223  
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS  
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2016 SUR LA  
DIMENSION HUMAINE**

(Varsovie, 21–23 novembre 2016)

**Promotion de systèmes judiciaires efficaces et intégraux : comment assurer  
l'indépendance et la qualité de la justice**

**I. Ordre du jour**

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : allocutions principales
3. Débat dans le cadre de deux groupes de travail :
  - Groupe de travail I : Sélection, promotion et formation des juges – impact sur la responsabilité de la magistrature et l'intégrité du système judiciaire
  - Groupe de travail II : Rôle de la société civile dans l'observation de l'indépendance et de la responsabilité de la justice
4. Séance plénière de clôture : récapitulatif des travaux et clôture du Séminaire

**II. Calendrier et autres modalités d'organisation**

1. Le Séminaire s'ouvrira le lundi 21 novembre 2016 à 15 heures et s'achèvera le mercredi 23 novembre 2016 à 13 heures.
2. Toutes les séances de la plénière et des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.

3. La séance plénière de clôture, prévue pour la matinée du 23 novembre 2016, portera sur des propositions et des recommandations concrètes en vue de répondre aux questions examinées lors des séances des groupes de travail.
4. Les séances de la plénière et des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-après.
5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Les règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (Décision n° 476 du Conseil permanent) seront appliquées, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. En outre, il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent).
7. Les débats au cours des séances plénières et des séances des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

### III. Programme de travail

Horaire de travail : 10 heures – 13 heures.  
15 heures – 18 heures

	Lundi 21 novembre 2016	Mardi 22 novembre 2016	Mercredi 23 novembre 2016
Matin		Groupe de travail I	Séance plénière de clôture
Après-midi	Séance plénière d'ouverture	Groupe de travail II	